

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

Date de la convocation : 04/04/2018

**Présents :**

Mmes DAVID, LETACHE, PADUA, POMMERET, REGANHA,  
MM. AUZET, BAUDIN, BOEY, MARTIAL

**Absente excusée :** Mme COIFFIER

**Absent :** MM., M. BA IDRIS, BEAUJOUAN, YAMBEN

**Représentés:**

**Secrétaire de séance :** Mme LETACHE

\*\*\*\*\*

### **RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Compte de Gestion 2017
2. Compte administratif 2017
3. Affectation du résultat 2017
4. Taux des trois taxes 2018
5. Subventions versées aux associations pour 2018
6. Budget primitif 2018
7. Création d'un poste d'adjoint administratif
8. Nomination d'un adjoint au Maire
9. Divers

### **1- COMPTE DE GESTION 2017**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le compte de gestion 2017 établi par Monsieur HENRY Percepteur de Sénart, et invite l'assemblée à approuver ce compte de gestion avec lequel notre compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

Budget principal		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Excédent reporté	597 878.02 €	675 480.61 €	1 273 358.63 €
	Réalisations	475 441.15 €	1 489 725.91 €	1 965 167.06 €
	<b>Total</b>	<b>1 073 319.17 €</b>	<b>2 165 206.52€</b>	<b>2 830 805.60 €</b>
Dépenses	Déficit reporté	0 €	0 €	0 €
	Réalisations	582 538 €	1 214 360.53 €	1 796 898.53 €
	<b>Total</b>	<b>582 538.00 €</b>	<b>1 214 360.53 €</b>	<b>1 796 898.53 €</b>
Résultat propre de l'exercice		-107 096.85 €	275 365.38 €	168 268.53 €
Résultat de clôture		<b>490 781.17 €</b>	<b>675 480.61 €</b>	<b>1 399 899.18 €</b>

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par**

**POUR : ..... 09 voix**  
**ABSTENTION ..... 00 voix**  
**CONTRE..... 00 voix**

**APPROUVE** le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2017 établi par M.HENRY receveur municipal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## **2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Madame DAVID présente le compte administratif 2017

Recettes de fonctionnement	1 489 725.91 €
Dépenses de fonctionnement	1 214 360.53 €
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>275 365.38 €</b>
Recettes d'investissement	475 441.15 €
Dépenses d'investissement	582 538.00 €
<b>Déficit d'investissement</b>	<b>- 107 096.85 €</b>

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par**

Monsieur le Maire sort, et ne prend pas part au vote

**POUR : ..... 08 voix**  
(Mmes DAVID, LETACHE, PADUA, POMMERET, REGANHA MM BAUDIN, ., BOEY, MARTIAL )  
**CONTRE :..... 00 voix**  
**ABSTENTION ..... 00 voix**

**Approuve le compte administratif 2017 tel que présenté**

## **3 – AFFECTATION DU RESULTAT 2017**

Vu le Compte de gestion 2017 établi par Monsieur le Percepteur

VU les résultats de clôture de la section de fonctionnement d'un montant de 909 118.01 €

Vu l'excédent d'investissement réalisé en 2017 et inscrit au compte de gestion 2017 pour un montant de 490 118.01 €

Vu les restes à réaliser pour un total de – 815 663 € (reste à réaliser dépenses 2 733 298.00 € reste à réaliser recettes 1 917 635.00 €)

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par**

**POUR : ..... 09 voix**  
**CONTRE :..... 00 voix**  
**ABSTENTION ..... 00 voix**

**DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2017 de la manière suivante :**

<b>Article 002 – Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>584 236.18 €</b>
<b>Article 001 - Excédent d'investissement reporté</b>	<b>490 781.17 €</b>
<b>Article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé</b>	<b>324 881.83 €</b>

## **4 - .TAUX DES TROIS TAXES 2018**

Monsieur le Maire présente le tableau des 3 taxes, établi à partir des bases notifiées pour 2018 et rappelle les taux des trois taxes appliquées en 2017 :

Taxe d'habitation ..... 7.70 %  
Taxe foncière propriété bâtie..... 13.30 %  
Taxe foncière propriété non bâtie..... 35.00 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par

**POUR** ..... **09 voix**  
**CONTRE**..... **00 voix**  
**ABSTENTION**..... **00 voix**

**Décide de maintenir pour 2018, les mêmes taux qu'en 2017, et fixe comme ci-dessous les taux d'imposition pour 2018 :**

**Taxe d'habitation** ..... **7.70 %**  
**Taxe foncière propriété bâtie**..... **13.30 %**  
**Taxe foncière propriété non bâtie**..... **35.00 %**

## **5 - SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS POUR 2018**

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions présentées par les associations pour 2018. Il précise que certaines associations ont demandé une augmentation de leur subvention, d'autres ont volontairement renoncé à effectuer une demande cette année compte tenu de leur rapport d'activités. Il rappelle que d'importants travaux ont été réalisés notamment sur le stade.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal **décide de verser** comme indiqué dans le tableau ci-dessous une subvention aux associations mentionnées.

<b>Associations</b>	<b>Montant de la subvention</b>
Club des Anciens Moissy-Réau	550 €
Anciens combattants	200 €
Coopérative scolaire de l'école de Réau	1059 €
Comité des fêtes de Réau	9 000 €
Réau Sports Loisirs	2 500 €
Vitadance	1750 €
Harmonie et Equilibre	500 €
Les restos du Cœur	209 €
Club de Loisirs de Réau	400 €

**Dit** que les sommes seront inscrites au budget primitif 2018.

**VOTE :**

**POUR : ..... 09 voix**  
**CONTRE : ..... 00 voix**  
**ABSTENTION ..... 00 voix**

## **6 - BUDGET PRIMITIF 2018**

Madame DAVID, Maire Adjointe chargée des Finances, présente le budget primitif 2018 qui a été élaboré qui a fait l'objet d'un examen en commission finances. Elle souligne que le montant de certaines dotations est toujours inconnu à ce jour. Elle souligne les points suivants :

- une baisse de la DGF
- la suspension des pénalités exigées au titre des pénalités exigées par la Loi SRU ; en raison du manque de logements sociaux sur la commune pour deux ans, compte tenu des efforts démontrés par la commune.

Monsieur le Maire précise que d'importantes dépenses sont prévues pour l'entretien des routes, notamment le CV01, le chemin du bassin, qui sont impératives pour la sécurité des usagers.

Il explique également les dépenses proposées en dépenses d'investissement comme l'aménagement du terrain de football rendu nécessaire pour permettre à notre équipe d'évoluer, la réalisation d'un parking rue de la carrière, l'installation d'un radar pédagogique, l'installation de caméra de vidéo protection sur le parking de la mairie, des aménagements sur les différents bâtiments communaux (agrandissement des services techniques, aménagement à la micro crèche.

**Monsieur le Maire présente le budget primitif 2018, arrêté lors de la commission finances du 06 avril 2018 et qui s'établit comme suit.**

Recettes de fonctionnement : 2 066 175.00 €  
Dépenses de fonctionnement : 2 066 175.00 €

Recettes d'investissement : 3 591 927.00 €  
Dépenses d'investissement : 3 591 927.00 €

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018 tel que présenté.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis de la commission des finances du 06 avril 2018  
Vu le projet de budget primitif 2018 présenté  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

**POUR : ..... 09 voix**  
**CONTRE : ..... 00 voix**  
**ABSTENTION : ..... 00 voix**

**APPROUVE le budget primitif 2018 arrêté comme suit :**

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Recettes de fonctionnement : 2 066 175.00 €  
Dépenses de fonctionnement : 2 066 175.00 €

Recettes d'investissement : 3 591 927.00 €

Dépenses d'investissement : 3 591 927.00 €

## **7- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF**

### **Le Maire, rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif territorial pour le service scolaire, en vue de la stagiairisation d'un agent recruté pour pallier au départ d'un agent en disponibilité pour convenances personnelles,

Considérant le rapport du Maire,

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par**

09 voix .....	pour
00 voix .....	contre
00 voix .....	abstention

**Décide** de créer un emploi permanent d'adjoint Administratif Echelle C1 à temps complet (35 heures)

**Dit** que le tableau des emplois est ainsi modifié

**Dit** que cet emploi pourra être pourvu par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

**Dit** que l'agent devra justifier d'une expérience professionnelle similaire dans le domaine du secrétariat, sens de l'organisation et du travail en équipe.

**DIT** que la rémunération est fixée sur la base de l'échelle de rémunération des adjoints administratifs territoriaux Echelle C1 au 1<sup>er</sup> échelon IB 347 IM 325.

**DIT** que les dispositions de la délibération prendront effet au 12/04/2018.

**DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

## **8 - NOMINATION D'UN ADJOINT AU MAIRE**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n°2014/014 du 29 mars 2014 portant création de quatre postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération n°2014-015 du 29/03/2014 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal n° 2014-019 du 29/03/2014, donnant délégation de fonction et de signature du maire aux adjoints,

Vu le courrier de M. YAMBEN Isidore du 1<sup>er</sup> décembre 2016 présentant sa démission de ses fonctions de quatrième adjoint au Maire, démission a été acceptée par monsieur le préfet par courrier reçu le 14/12/2016,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,  
Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 4<sup>me</sup> adjoint,  
Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré,

**Décide** que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

**Procède** à la désignation du 4<sup>me</sup> adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue:

Est candidat : : **M. BAUDIN Daniel**

Nombre de votants:	09
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	09
Nombre de bulletins blancs et nuls:	01
Nombre de suffrages exprimés:	08
Majorité absolue:	05

M. BAUDIN, ayant obtenu 08 voix, il est désigné en qualité de 4<sup>me</sup> adjoint au maire.

## 9 – DIVERS

- Informations diverses

- La commune de Réau a reçu le trophée des Maires bâtisseurs
- Réception des travaux d'aménagement du parking de la rue de la carrière, ouverture prochainement du parking. Modalités de stationnement à étudier : zone bleue éventuellement, mais cela implique des vérifications par une police municipale. Un jumelage avec une autre commune est à envisager.
- Salle des fêtes :
  - Mme POMMERET signale que le mobilier de la salle des fêtes, et particulièrement les tables sont très abîmées. M. le Maire indique qu'il est projeté d'acheter de nouvelles tables. Il est évoqué d'augmenter le tarif de location et de revoir les modalités des états des lieux avant et après location
  - Créneaux de mise à disposition de la salle des fêtes aux associations à revoir, envisager de proposer le lundi contre le vendredi soir pour permettre d'établir un état des lieux avant et après location.
- Conseil Municipal des Jeunes :
  - Le budget a été établi pour l'année, de nombreux projets
  - Projet de reprendre l'association de Réau jeunes, association actuellement en sommeil
  - Prochaine réunion du CMJ le 28 avril prochain
  - Le CMJ souhaite écrire un livre sur la commune et réaliser une exposition photos de la commune lors des journées du patrimoine. Ils sollicitent les habitants pour avoir des photos.
  - Fête du sport organisée par le CMJ le 2 juin prochain sur le stade
- Projet de mise en place du paiement en ligne pour les services péri scolaires à partir de septembre

Remerciements de M. le Maire à l'ensemble du personnel pour son travail.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 35 minutes

<i>Alain AUZET</i>	
<i>Farid BA IDRIS</i>	
<i>Daniel BAUDIN</i>	
<i>Dominique BEAUJOUAN</i>	
<i>Christian BOEY</i>	
<i>Dominique DAVID</i>	
<i>Gaëlle COIFFIER</i>	
<i>Angélique LETACHE</i>	
<i>Laurent MARTIAL</i>	
<i>Elisabeth PADUA</i>	
<i>Isabelle POMMERET</i>	
<i>Maria REGANHA</i>	
<i>Isidore YAMBEN</i>	